



**61, rue de Richelieu
75002 PARIS**

ANNEXE SIMPLIFIEE

1- Les faits majeurs de l'année

Les Recettes :

598 adhérents pour l'année 2015, le SNMD récolte au total 75.141,17 euros.
La part de 25 % revenant au Syndicat est partagée entre les sections (8%) et le SNMD (17%), ce qui donne respectivement 6011,30 € pour les sections et 12 774 € pour le SNMD.

Les Dépenses :

L'exercice 2015 montre une légère baisse des dépenses en déplacement activité militante, 1016,63€ contre 1746,70€ en 2014.

Les dépenses de fonctionnement BN/CE sont en légère hausse: 1808,03€.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement divers sont en forte hausse par rapport à l'année précédente : 2872,18€ contre 1023,33€ en 2014 ce qui s'explique sans doute par le fait que le Secrétariat fonctionne avec 10 membres au lieu de 3 précédemment.

Les dépenses des Sections ont légèrement fléchi depuis l'année dernière avec 1487,76€ contre 1685,64 € en 2014 .

2- Règles et méthodes Comptables :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe du Plan Comptable 2012, et des dispositions spécifiques appliquées aux organisations syndicales selon le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n° 2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

3- Complément d'informations relatif au bilan :

- **Etat des immobilisations**
NEANT
- **Etat des amortissements**
NEANT
- **Etat des provisions**
NEANT
- **Etat des échéances des créances et des dettes**
NEANT
- **Produits à recevoir**

NEANT

– **Charges à payer**

NEANT

– **Charges et produits constatés d'avance**

NEANT

– **Evaluation des créances et des dettes**

NEANT

– **Etat des fonds dédiés**

NEANT

– **Evaluation des immobilisations incorporelles**

NEANT

– **Evaluation des immobilisations corporelles**

NEANT

– **Evaluation des amortissements**

NEANT

– **Engagements financier**

NEANT

– **Fait générateur de ressources**

Les ressources sont prises en compte à partir des encaissements au 1er janvier 2015 pour les cotisations de l'année en cours et du reste à percevoir pour les cotisations de l'année précédente.

– **Contributions publiques de financement**

NEANT

– **Action de Solidarité**

NEANT

– **Contribution en nature**

NEANT

– **Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble**

NEANT

- Dettes garanties par des sûretés réelles
NEANT

4- Compte de résultat :

Au terme de l'année 2015, il reste **788,41 €**. A noter que 2554,8€ (20%) sur les 12774€ récoltés doivent être mis en réserve pour les congrès du SNMD en 2018.